

# Éditorial. Vers le troisième départ du mélèze en Région wallonne

Jacques Hébert

Le mélèze d'Europe a été introduit chez nous à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Sa croissance rapide dans le jeune âge devait apporter une solution partielle à la demande importante de bois de mine. Un siècle plus tard, sa culture régresse fortement. L'utilisation de provenances non adaptées et sa sensibilité au chancre et à la teigne expliquent son déclin. Le mélèze du Japon, plus résistant aux attaques parasitaires, lui succède au début du 20<sup>e</sup> siècle. Il a connu sa période de gloire entre 1950 et 1970. Les surfaces nouvellement plantées en mélèze se sont réduites après 1970 car le bois de mine n'est plus demandé. Le mélèze n'a pas réussi à gagner de nouveaux marchés, notamment à cause de la coloration de son duramen. La filière bois connaît dans les années 80 une expansion à la faveur de la productivité croissante des peuplements d'épicéa plantés après 1945. Le bois blanc de l'épicéa est recherché par les scieries mais aussi par l'industrie de la pâte à papier. Pendant ce temps, le mélèze hybride issu de la cohabitation des mélèzes européen et japonais fait l'objet d'une attention particulière.

Actuellement, le mélèze ou plutôt les mélèzes occupent environ 17.000 ha en Région wallonne, soit seulement 3 % de la forêt régionale. Cette surface se répartit pour une moitié en peuplements purs et pour l'autre en peuplements mélangés. Le mélèze pourrait apparaître ainsi comme une essence quelque peu marginale, presque oubliée. Il est toutefois probable que le mélèze connaisse prochainement un regain d'intérêt.

Les raisons sont multiples. La gestion forestière a évolué depuis 50 ans. La période d'après-guerre a été caractérisée par une expansion économique importante. La fonction productive de la forêt a été soulignée par la plantation de résineux génératrice d'activités industrielles. En même temps, les forestiers se sont montrés soucieux de la recherche d'un équilibre entre les différentes fonctions de la forêt. On peut citer ici le développement de l'écologie forestière sous l'impulsion du Professeur Noirfalise ou encore l'ouverture de la forêt (des loisirs) au public telle que prônée par le Professeur Roisin. Notre société occidentale découvre plus récemment le concept de "biodiversité" et les conférences internationales consacrées au développement durable. Une des conséquences positives de cette prise de conscience

est la volonté de diversifier davantage les essences forestières sans nécessairement rechercher la maximisation du profit. Le mélèze, dans les stations qui lui conviennent, devient une alternative intéressante à l'épicéa.

Le mélèze possède chez nous une croissance rapide. Son bois présente des caractéristiques physiques et mécaniques très appréciées. En outre, contrairement à l'épicéa, il possède une bonne durabilité naturelle. Cette propriété est importante à l'heure où la préservation du bois par traitement chimique est de plus en plus critiquée. Le mélèze est également reconnu pour son rôle paysager : feuillage vert tendre au printemps et doré à l'automne. Par ailleurs, le couvert léger du mélèze laisse filtrer une lumière abondante propice au développement d'un sous-bois diversifié. Ainsi, les peuplements de mélèze, simplement par leurs caractéristiques intrinsèques, assurent les fonctions économiques, sociales et écologiques attendues de l'ensemble de la forêt.

Dans ce contexte, la recherche forestière s'est tournée naturellement vers le mélèze et en particulier vers le mélèze hybride. Il faut pouvoir tirer les leçons du passé et répondre aux défis de demain. Le passé nous a appris que les exigences écologiques du mélèze doivent être respectées. La génétique réalise de grands progrès. Les chercheurs identifient les provenances adaptées les plus performantes et après une sélection adéquate, ils multiplient les meilleures origines. Ce travail de longue haleine se poursuit en collaboration avec des chercheurs appartenant à d'autres disciplines (sylviculture, dendrométrie, science du bois) dans le cadre de projets régionaux et européens. L'actualité et la pertinence de ces travaux de recherche sur le mélèze sont soulignées par la défense publique de deux thèses doctorales en 2003 à la Faculté (D. Pauwels et D. Jacques).

Les chercheurs s'interrogent également sur les caractéristiques attendues du bois de mélèze. Sans autre qualificatif, l'utilisateur fait implicitement référence au mélèze d'Europe, bien connu. En réalité, les deux espèces de mélèze et leur hybride sont présents chez nous et il est difficile de les distinguer par un simple examen visuel de leur bois. Il existe toutefois des variations significatives entre leurs caractéristiques. Il convient dès lors de vérifier si le

niveau de qualité recherché par les utilisateurs est effectivement atteint. En cas d'hétérogénéités trop fortes entre les trois mélèzes, le marché, dans un souci de simplification et de sécurisation, ne retiendrait que les caractéristiques les plus défavorables. Les progrès de la génétique doivent être soutenus par des traitements sylvicoles appropriés. La recherche se doit d'identifier et de vulgariser les meilleurs itinéraires sylvicoles permettant de compenser les possibles faiblesses du bois liées à une croissance trop rapide. À plus court terme se pose le problème de la valorisation des bois de mélèze issus des premières coupes d'éclaircie. Il n'existe pas encore une filière bien développée pour tirer parti de cette matière première. De nouveaux débouchés rémunérateurs sont à identifier et à promouvoir. Une action financée par la Région wallonne et l'Union européenne est en cours. Elle s'intéresse également au douglas qui, avec le mélèze, partage l'appellation de "bois rouges".

Toutes ces recherches viennent à point nommé. Les gestionnaires forestiers privés et publics montrent un intérêt croissant pour le mélèze, comme l'a prouvé la

participation importante aux journées d'étude consacrées au mélèze et organisées à la Faculté les 13 et 14 novembre 2002 ([www.fsagx.ac.be/gf](http://www.fsagx.ac.be/gf)). En outre, l'actualité forestière récente marquée par la "maladie" du hêtre ouvre de nouvelles perspectives. L'exploitation anticipée de plus de 500.000 m<sup>3</sup> vendus à bas prix a traumatisé la hêtraie qui devra maintenant faire l'objet de mesures de restauration. Les communes concernées, privées d'une partie de leurs ressources forestières, devront attendre de nombreuses années avant de retrouver des revenus satisfaisants tout en réalisant les investissements nécessaires à la régénération de la forêt. Le mélèze pourrait offrir une solution transitoire très appréciable. Par sa croissance rapide, il apportera un revenu intermédiaire et par son couvert léger, il fournira les conditions idéales à la régénération naturelle du hêtre.

Gageons que le mélèze soit introduit en respectant ses exigences stationnelles et qu'il soit cultivé selon une sylviculture raisonnée et raisonnable de manière à autoriser un développement harmonieux et durable de sa filière-bois.